



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 décembre 2012

Le groupe Lagardère se félicite de la signature de l'accord multipartite<sup>(1)</sup> ouvrant à EADS la voie d'une gouvernance normalisée.

Dans ce cadre, Lagardère bénéficie de conditions favorisant la liquidité de ses actions (environ 7,5 % du capital d'EADS). Cet accord préserve par ailleurs les intérêts de l'ensemble des actionnaires d'EADS. EADS a en effet l'intention de mettre en place un programme de rachat d'actions permettant notamment à Lagardère de céder la plus grande partie de sa participation.

#### Descriptif du programme de rachat d'actions

Sous réserve des conditions de marché et de l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire, EADS prévoit de mettre en œuvre au premier semestre 2013 un programme de rachat d'actions pouvant concerner jusqu'à 15 % des actions en circulation, comprenant deux tranches égales dont le calendrier et les conditions seront identiques :

- une première tranche, d'un montant pouvant aller jusqu'à 7,5 %, dont jusqu'à 5,5 % seront exclusivement réservés à Lagardère SCA. Le solde éventuel de la tranche, d'un montant maximal de 2 %, sera offert en priorité à SOGEPA et SEPI. Si ces dernières n'exercent pas cette faculté, Lagardère SCA pourra bénéficier du programme de rachat d'actions pour la totalité de la tranche ;
- une seconde tranche, d'un montant pouvant aller jusqu'à 7,5 %, sera réservée au public.

#### Dispositions relatives à un processus de cession ordonnée

Lagardère SCA, comme les autres signataires, a accepté une période d'incessibilité jusqu'à la première des deux dates suivantes : date de l'approbation de la nouvelle gouvernance par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'EADS, ou le 31 juillet 2013.

À l'expiration de cette période d'incessibilité, Lagardère SCA et Daimler AG seront libres de céder les actions EADS qu'elles posséderaient encore (après – le cas échéant – le programme de rachat d'actions) selon un processus de cession ordonnée, convenu entre elles.

À l'occasion de cette nouvelle page de l'histoire d'EADS, Lagardère entend exprimer toute sa confiance à la direction et aux collaborateurs du groupe européen d'aéronautique et de défense. Ensemble, ils sauront relever sereinement les nouveaux défis stratégiques et industriels auxquels ils seront confrontés.

<sup>(1)</sup> Cf. communiqué de presse "EADS Governance and Shareholding Structure Receives Far-Reaching Overhaul" publié ce jour par EADS.

*Lagardère est un groupe 100 % média (Livre et e-Publishing ; Presse, Audiovisuel, Numérique et Régie publicitaire ; Travel Retail et Distribution ; Sport et Entertainment) comptant parmi les leaders mondiaux de ce secteur. Lagardère co-contrôle la société EADS dont il détient une participation d'environ 7,5 %. Le marché de référence du titre Lagardère est Euronext Paris.*

#### **Contacts Presse**

Thierry FUNCK-BRENTANO

tél. 01 40 69 16 34

[tfb@lagardere.fr](mailto:tfb@lagardere.fr)

Ramzi KHIROUN

tél. 01 40 69 16 33

[rk@lagardere.fr](mailto:rk@lagardere.fr)

#### **Contact Relations Investisseurs**

Anthony MELLOR

tél. 01 40 69 18 02

[amellor@lagardere.fr](mailto:amellor@lagardere.fr)